

LES SOINS PALLIATIFS AU CENTRE HOSPITALIER DE DOMME



Les soins palliatifs ...

Définition de la SFAP

Définition :

Sont des soins actifs, continus, évolutifs, coordonnés et pratiqués **par une équipe pluridisciplinaire.**

... objectif, dans une **approche globale et individualisée,**

... de prévenir ou de soulager les symptômes physiques, dont la douleur, mais aussi les autres symptômes,

...d'anticiper les risques de complications

... de prendre en charge les besoins psychologiques, sociaux et spirituels, dans le respect **de la dignité de la personne soignée.**

... cherchent à éviter les investigations et les traitements déraisonnables

... refusent de provoquer intentionnellement la mort

... **le patient est considéré comme un être vivant et la mort comme un processus naturel.**

Concept :

... s'adressent aux personnes atteintes de maladies graves évolutives ou mettant en jeu le pronostic vital ou en phase avancée et terminale, ainsi qu'à leur famille et à leurs proches.

... des bénévoles, formés à l'accompagnement et appartenant à des associations qui les sélectionnent, peuvent compléter, avec l'accord du malade, l'action des soignants.

La prise en soin au Centre Hospitalier de Domme

L'Équipe Soignante :

Le but de l'hospitalisation est d'aider les patients à vivre le mieux possible leur quotidien, entourés de leur famille et des êtres qui leurs sont chers.

En ce qui concerne les soins, nos principales missions sont de :

- * **soulager les douleurs et les autres symptômes liés à la pathologie tout en respectant le rythme du patient ;**
- * **apporter un soutien psychologique, spirituel et social ;**
- * **soutenir l'entourage.**

L'équipe pluridisciplinaire comprend l'ensemble des professionnels de santé qui assurent les soins.

Composée de médecins, infirmières, aides-soignants, psychologue, kinésithérapeute, ergothérapeute, assistante sociale, diététicienne, orthophoniste, elle est à l'écoute, attentive aux besoins et aux désirs des patients.

Un médecin, une infirmière et 3 aides-soignants ont été formés au Diplôme Universitaire de Soins Palliatifs.

L'organisation du service :

- Le service compte 3 chambres dédiées.

Elles sont équipées :



Chambre individuelle

- * d'un téléviseur ;
- * d'une table de nuit ;
- * d'un réfrigérateur ;
- * d'un téléphone à ligne directe
- * d'une clé WIFI gratuite.
- * d'une salle d'eau adaptée au patient, avec lavabo, WC et douche ;



Salle de bain privatisée



Baignoire thérapeutique

En complément des salles d'eau des chambres, une salle de bain plus spacieuse équipée d'une baignoire thérapeutique est implantée au cœur du service. Son utilisation procure un moment de détente et relaxation.

Chaque chambre individuelle est personnalisable : objets personnels, cadres, fleurs, etc.

- Le salon d'accueil des familles permet aux proches de se reposer. Il dispose d'une télévision, d'une machine à café, thé, de vaisselle, d'une micro-onde mais également d'une salle d'eau.



Salon des familles

- Visites : Les horaires des visites sont libres, les enfants de tous âges sont admis, en respectant la quiétude du service et le repos des patients. Après 21 heures, les visites sont limitées en nombre (à voir avec l'équipe soignante).

Les proches peuvent rester auprès du patient 24h/24. Le service met à votre disposition un lit accompagnant par chambre.

Il est également possible de se restaurer dans l'établissement (ticket repas à acheter à l'accueil de l'hôpital, distributeur au RDC) ou à l'extérieur (nombreux restaurants).

- Pratique d'un culte : Le personnel hospitalier respecte les convictions religieuses et chaque patient est libre de faire appel au représentant de son culte.

Les coordonnées des représentants de différents cultes peuvent être obtenues auprès de l'équipe soignante.

- Service social :

Une assistante sociale est à votre disposition pour vous aider en cas de difficultés qui pourraient survenir au cours de l'hospitalisation.

Elle est présente le Mardi de 9h à 16h, le Jeudi de 9h à 12h et le Vendredi de 9h à 16h.

- Bénévoles : Une équipe de bénévoles, Alliance 24, complète l'activité des soignants par une présence et une écoute humaniste.

Les bénévoles sont présents tous les Vendredis de 14h à 16h.

- Objets de valeurs : L'établissement n'est pas responsable en cas de **perte ou de vol**.

Information :

L'information constitue un champ spécifique des droits pour l'accès aux soins, la liberté de votre choix, le respect de la dignité durant l'hospitalisation.

Dans la mesure où vous restez le seul expert de votre bien-être, toutes les informations relatives à votre état de santé vous seront communiquées par l'équipe médicale et soignante, chacun dans son domaine de compétences.

Cette information porte sur les différentes investigations, traitements ou actions qui vous sont proposés, leur utilité, leur urgence éventuelle, leurs conséquences, les risques fréquents ou graves normalement prévisibles qu'ils comportent ainsi que sur les autres solutions possibles et sur les conséquences prévisibles en cas de refus.

Un acte médical ou un acte thérapeutique ne peut être pratiqué sans votre consentement libre et éclairé.

Personne de Confiance :

En tant que patient adulte hospitalisé, vous bénéficiez de la possibilité de désigner une personne de confiance (parent, proche, médecin traitant) qui sera consultée au cas où vous ne seriez pas en état d'exprimer votre volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin.

Cette désignation est révocable à tout moment ; elle est valable pour la durée de votre séjour hospitalier, sauf si vous en décidez autrement.

Directives Anticipées :

- Principe : Toute personne majeure peut, pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté, rédiger ses directives anticipées. Elles se font par écrit, sont datées et signées par le patient dûment identifié (indication de ses nom, prénom, date et lieu de naissance).

- Contenu : Elles indiquent les souhaits relatifs aux conditions de limitation ou d'arrêt de traitement. Elles sont consultées préalablement à toute décision médicale et leur contenu prévaut sur tout autre avis non médical. Elles sont renouvelables tous les trois ans et peuvent être, dans l'intervalle, annulées ou modifiées, à tout moment.

Si vous souhaitez que vos directives anticipées soient prises en compte, il est important qu'elles soient accessibles au médecin qui vous prend en charge :

confiez-les lui ou signalez leur existence en indiquant les coordonnées de la personne à laquelle vous les avez confiées.

Cette personne de confiance ne se substitue pas à vous, mais si vous le désirez, elle peut assister aux entretiens médicaux et vous aider à formuler des souhaits.

Si vous n'êtes pas en état d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin, le médecin la consulte afin qu'elle donne des indications sur les choix que vous avez préconisés.

**Centre Hospitalier de
Domme
3, rue de l'hôpital
24250 DOMME
☎ 05.53.31.49.49**

